DATA CONFORMITE CONSEIL

Les réseaux sociaux n'échappent pas au RGPD

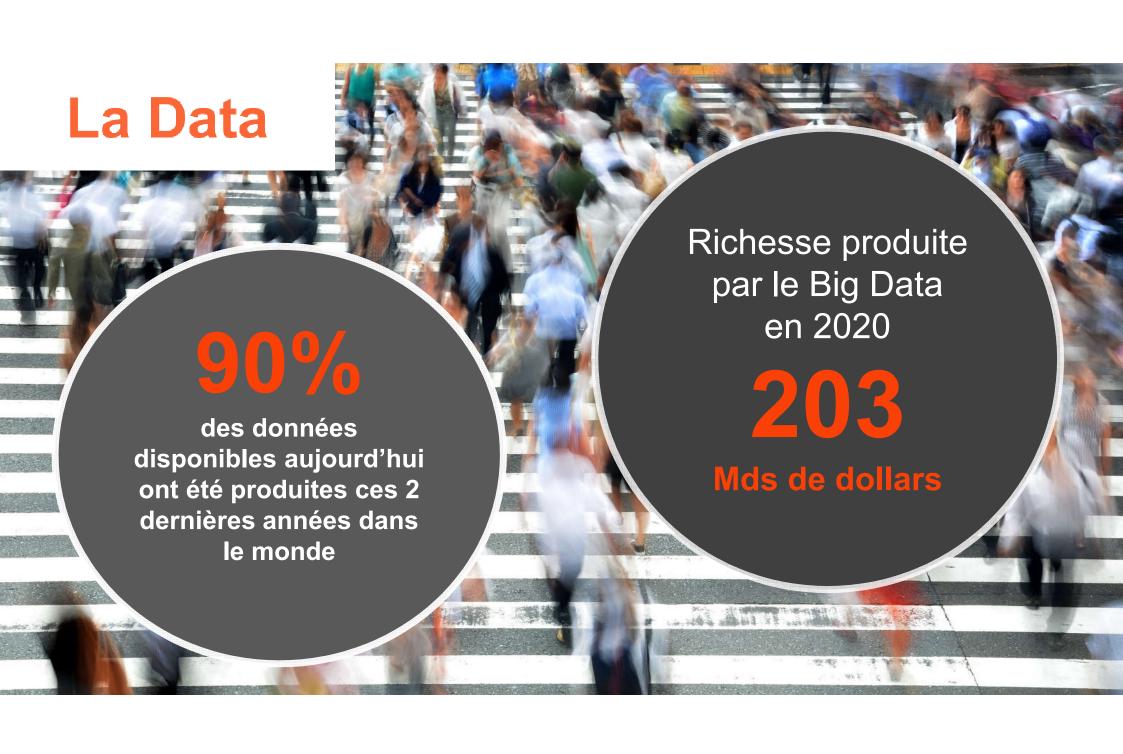
Christine DUVAL

Consultante dans la Protection des données personnelles











- Nouvelles technologies
- Cyberattaques à répétition
- Externalisation informatique (données hébergées chez prestataires en Inde / Afrique)
- Cloud computing : hébergement de données sur des supports de stockage géographiquement mouvants

- Data brokers
- Arrivée massive des objets connectés
- Numérisation et dématérialisation des documents
- Le pouvoir économique des GAFAM et leur capacité à profiler les usagers



Les GAFAM

Des modèles économiques basés sur la revente des données personnelles collectées sur les utilisateurs.

Le saviez-vous?





En 2013, grâce à nous, ils totalisaient un chiffre d'affaires de **350 Milliards de** \$ soit plus que le PIB du Danemark la même année!

Affaire FACEBOOK et collecte de données illicite pour du MARKETING POLITIQUE - Avril 2018



Les données de 50 000 000 usagers de FACEBOOK auraient été détournées pour peser sur la campagne présidentielle de Donald Trump en 2016.

Cambridge Analytica, société de communication, aurait récolté les données personnelles via Facebook pour diffuser de manière ciblée des messages favorables à Donald Trump.

Question : FACEBOOK, le plus grand réseau social sur internet au monde, protège-t-il les données de ses utilisateurs ?

Business modèle de FB: REVENDRE LES DONNEES DE SES USAGERS. Les CGU du site FB laissent la possibilité pour l'entreprise de revendre les informations personnelles à ses partenaires commerciaux

Manquements?

- □ Collecte illicite
- □ Absence de consentement des usagers











Le droit à l'image – art.9 Code civil

Chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite.

Opposition à la diffusion publique de son image sans votre autorisation

Obtention de l'accord écrit de la personne





Application du Règlement Général à la Protection des Données Personnelles

- à tous les secteurs d'activités,
- public ou privé
- quelle que soit la taille de l'organisation
- dès lors que des citoyens européens sont concernés



Uniformiser

au niveau européen la réglementation sur la protection des données.

Responsabiliser

davantage les entreprises en développant l'auto-contrôle.

Renforcer

le droit des personnes (droit à l'accès, droit à l'oubli, droit à la portabilité, etc.)



- Limitation de la collecte des informations au strict nécessaire pour fournir un service, tout ce qui est demandé au-delà de ce minimum devenant optionnel.
- Consentement libre et explicite de l'utilisateur (client, patient, adhérent, internaute) qui devra être informé prélablement à la collecte.



Plus de droits pour les citoyens, plus de maîtrise sur les Données personnelles

Droit à la suppression, à l'opposition, à la rectification depuis la loi informatique et liberté de 1978



Plus de droits pour les citoyens, plus de maitrise sur les Données personnelles

Le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli



le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli

Art 17 du RGPD et Art 62 de la Loi numérique

Le droit au déréférencement permet à tout internaute de demander à un moteur de recherche de supprimer certains résultats de recherche associés à ses noms et prénoms.

Il consiste à supprimer l'association d'un résultat de votre nom et votre prénom. Cette suppression ne signifie pas l'effacement de l'information sur le site internet source.



Depuis la décision du 13 mai 2014 de la cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), les internautes résidant en Europe ont la possibilité d'obtenir des moteurs de recherche, sous certaines conditions, le déréférencement d'informations les concernant. Le refus de déréférencement ou les réponses insatisfaisantes d'un moteur de recherche peuvent être contestées notamment auprès de l'autorité de protection des données nationale.

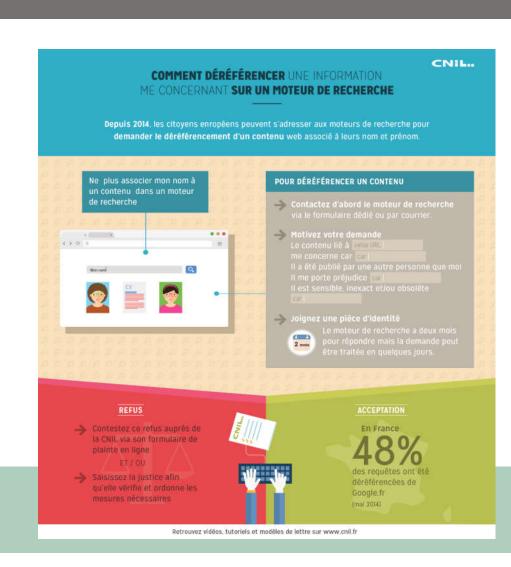
le droit au déréférencement ou le droit à l'oubli

Art 17 du RGPD et Art 62 de la Loi numérique

Situations qui peuvent vous conduire à demander votre déréférencement...

- Des propos diffamatoires sont diffusés sur un blog
- En tapant mon nom, je découvre l'un de mes anciens CV
- Des informations concernant ma religion sont diffusées
- Une photo de moi mineur me porte préjudice

Déréférencement Google : <u>formulaire en ligne</u> Déréférencement Bing : <u>formulaire en ligne</u>

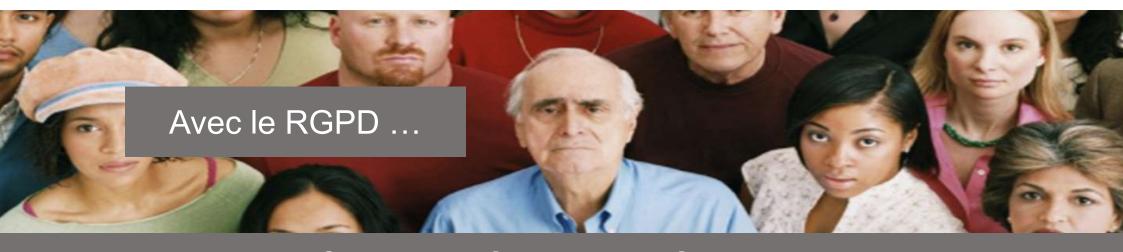




Nouveauté RGPD:

les actions communes ou class actions en cas de violation de données personnelles





la Quadrature du Net

Association française qui lutte contre les actions des GAFAM.

<u>Faits reprochés :</u> le consentement des utilisateurs n'est pas libre Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft «marchandise» la vie des citoyens européens

Manquement au RGPD



Comment limiter les risques sur ma vie privée numérique ?

On est méfiant

On ne partage pas avec un inconnu

On règle les paramètres de confidentialité de son profil

On classe les amis en plusieurs catégories pour décider de ce que l'on veut montrer



On sécurise son profil

On crée des mots de passe complexes (au moins 8 caractères mélangeant majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux)

On utilise des pseudos à communiquer aux proches ou une adresse non nominative : toto35@gmail.com









Réseaux sociaux : comment faire supprimer des informations publiées sans mon accord ?



Quelqu'un a diffusé sur un réseau social des informations ou des images que vous préférez garder confidentielles ?



Une publication sur FB porte atteinte à votre vie privée, à votre honneur, à votre réputation ou la met en danger, etc

- Sur un site : On contacte le responsable du site internet et on fait jouer son droit d'opposition
- Sur FB, procédure de signalement prévu « Signaler un problème »





Recommandations fortes de la CNIL

- Avoir une bonne connaissance de votre droit à l'image
- Avoir une bonne connaissance de vos droits informatiques et Liberté: pour demander l'effacement de contenus gênants vous concernant, de mettre à jour des données obsolètes, de porter plainte auprès de la CNIL





Recommandations fortes de la CNIL

Hygiène informatique

- Vigilance avec le wifi public dont certains n'offrent pas suffisamment de protection contre l'interception de vos données.
- Chiffrement des informations les plus sensibles pour les rendre illisibles par des tiers en cas de perte ou de vol de votre terminal.





